

Discours

Discours de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la présentation de la Stratégie nationale pour l'architecture, à Paris, le 20 octobre 2015



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 82 05
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

Monsieur le Député, Cher Patrick Bloche,
monsieur le Président du conseil d'administration de l'école nationale supérieure
d'architecture de Paris-Belleville, cher Philippe Prost,
monsieur le Directeur, cher François Brouat,
mesdames et messieurs les animateurs et rapporteurs des groupes de travail de
la Stratégie nationale pour l'architecture,
mesdames et messieurs,

Une Stratégie nationale pour l'architecture, mes chers amis, pour quoi faire ?
Donner un nouveau souffle à une politique qui fut bien souvent réduite à
l'exceptionnel, celui du grand œuvre et du grand geste ?
Soutenir et relever un monde professionnel brutalement atteint par la crise, la
crise de la finance et la crise du bâti ?
Rouvrir l'horizon pour les architectes de demain, ceux qui sont formés dans nos
écoles dont l'excellence est reconnue de tous, tout comme est reconnue à travers
le monde l'inventivité de l'architecture française ?
Donner à chacun de nos concitoyens le droit de vivre dans un meilleur cadre de
vie, ou dans un habitat transfiguré, parce qu'il a été imaginé, dessiné et réalisé
par un architecte ?

Nous rassembler ici à l'école d'architecture de Paris-Belleville, pour présenter les
principales mesures de cette stratégie, c'est déjà répondre à la question. Bernard
Huet, le fondateur de ces lieux, qui a donné son nom à cet amphithéâtre, avait
pour habitude de dire que « l'architecture était d'abord la ville », et que « la ville
était un chef-d'œuvre bien plus grand que tout objet architectural ». S'insurgeant
contre la monumentalité, dans ses travaux comme dans son enseignement, il
avait forgé ce concept, que vous connaissez bien, d'espace architectural. Il
s'intéressait à l'édifice de tous les jours. Il croyait en l'architecture du quotidien.
Non par inhibition, non par manque d'ambition, vous le savez mieux que moi,
mais tout simplement parce que l'architecture donne du sens à l'espace dans
lequel nous vivons. Et si la ministre de la Culture est aussi la ministre des
architectes, c'est qu'il n'y a rien de plus culturel que de donner du sens à l'espace
dans lequel nous vivons.

Il ne faut pas chercher ailleurs l'ambition de cette Stratégie nationale pour
l'architecture, que je suis fière de vous présenter aujourd'hui.
Elle vient reconnaître combien le talent des architectes est indispensable, en ce
moment crucial, pour répondre aux défis que partagent tous les Français : le
logement, la transition énergétique, l'amélioration du cadre de vie, le
vieillessement des hommes et des pierres.

Elle vient répondre aux besoins d'une profession qui éprouve dans sa chair,
comme beaucoup d'autres professions culturelles, les grandes mutations qui
s'opèrent aujourd'hui. Promouvoir l'architecture du quotidien, c'est aussi prendre
soin du quotidien des architectes.

La stratégie répond en dessinant une vision partagée de ce que doit être aujourd'hui, et pour les années à venir, une politique en faveur de l'architecture. Elle y répond en déployant très concrètement des solutions sur le terrain, à court terme et à plus long terme. Car donner du sens à l'espace dans lequel nous vivons, c'est avant tout le transformer, et je n'ai pas d'autre ambition que de changer le quotidien culturel des Français.

Cette Stratégie, je l'ai voulue et annoncée dès mon arrivée. J'ai pu m'appuyer sur le travail considérable mené en 2014 par Patrick Bloche sur la création architecturale, et l'année précédente par Vincent Feltesse et Jean-Pierre Duport sur l'enseignement et la recherche en architecture. Parce qu'on ne pense pas l'avenir de l'architecture sans les architectes, j'ai souhaité confier sa première phase à des gens de métier, jeunes ou expérimentés, récipiendaires du Grand Prix d'Architecture et du Grand prix d'Urbanisme ou lauréats des Albums des jeunes architectes et paysagistes.

Merci à Frédéric Bonnet et à Boris Bouchet qui ont réfléchi avec Hélène Riblet à la façon dont nous pouvions sensibiliser autrement les Français à l'architecture. Merci à Marc Barani, Marie Zawistowski et à l'association Bellastock, qui ont travaillé avec Lorenzo Diez sur les possibilités d'innovation en architecture et *par* l'architecture. Merci enfin à Paul Chemetov et Lucie Niney, qui ont pensé le développement de l'architecture avec Christine Edeikins.

Sans le Conseil national de l'Ordre et sans sa Présidente, Catherine Jacquot, cette réflexion n'aurait pas eu la même ampleur, ni la même proximité avec le quotidien des architectes.

La Direction générale des Patrimoines, et en particulier la direction de l'architecture ont accompli un travail déterminant. Permettez-moi de saluer l'engagement de Vincent Berjot et d'Agnès Vince. Merci à Francis Nordemann d'avoir coordonné ces travaux et accompagné les animateurs et rapporteurs.

Les mesures sont donc là, pour certaines rapidement opérationnelles, notamment pour celles qui relèvent directement de mon ministère. Car, faut-il le rappeler, si la politique publique de l'architecture est de mon ressort, son activité concerne aussi d'autres champs d'intervention de l'Etat. Le calendrier parlementaire nous a offert l'opportunité d'acter dans la loi, sans perdre de temps, certaines mesures qui le nécessitaient : j'ai en effet présenté à l'Assemblée nationale, le mois dernier, le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui sera la grande loi culturelle du quinquennat. Et si, en matière d'architecture, ce texte est aujourd'hui une grande loi, il le doit en partie au travail de conviction mené par son rapporteur, Patrick Bloche, que je veux saluer et fortement remercier.

Je ne citerai pas devant vous toutes les mesures, réparties en six axes – vous les découvrirez dans le dossier de presse qui vous sera remis tout à l'heure –, mais je souhaite vous en donner cependant l'aperçu le plus concret possible, parce que cette Stratégie a vocation, je l'ai dit, à investir et transformer le quotidien des Français.

Faire naître un « désir d'architecture » est mon premier objectif. Pour qu'elle puisse devenir un geste auquel on est attentif au quotidien, et un geste auquel

on aura le réflexe de recourir pour transformer le quotidien, chacun doit avoir conscience de sa valeur culturelle. Les Journées européennes du patrimoine, consacrées cette année à celui du XXI^e siècle, auront placé son objet sous la lumière. Elles ont été un succès : les cœurs et les têtes du grand public sont donc préparés. Chacun aura compris que la création d'aujourd'hui est le patrimoine de demain. J'ai proposé par conséquent que soit organisé chaque année un événement national célébrant l'architecture dont la première édition pourrait avoir lieu à l'automne 2016. Par ailleurs, pour que ce désir soit fondé sur des bases solides, parce qu'il est fondamental que ceux qui prennent les décisions, instruisent les permis de construire ou conçoivent les politiques d'aménagement puissent aussi en saisir toute l'importance, nous proposerons de mettre en place des formations dédiées aux fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales et aux élus.

Dans un monde que nous souhaitons plus soutenable, tout bâtiment doit avoir plusieurs vies. Mon deuxième objectif est de vous donner les moyens d'y travailler, a fortiori lorsque cet édifice est remarquable. Il s'agit là d'un enjeu majeur, qui est celui de l'architecture de transformation. Je l'avais évoqué il y a un mois, lors de ma visite de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, qui est un exemple de réussite en la matière. C'est aussi le sens de l'appel à projets lancé par Pierre-René Lemas et la Caisse des Dépôts, auquel je me suis très volontiers associée, appel destiné à inventer de nouvelles solutions architecturales pour le logement, à relever à la fois le défi de la mutabilité du logement social, de la transition écologique et de la transition démographique.

Parce que la priorité reste pour moi que l'architecture change le quotidien de nos concitoyens et en particulier celui des plus fragiles, c'est dans les quartiers prioritaires que je souhaite que ce travail de transformation soit engagé. Leurs habitants aussi ont droit au beau. Ils ont aussi le droit de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils vivent et de quelle façon il est possible de les transformer. Nous nous engagerons donc sur cette voie par un partenariat encore plus étroit avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine dans le cadre du prochain programme de rénovation. Les services territoriaux d'architecture et du patrimoine et les conseillers architecture des DRAC mettront notamment à disposition leur expertise pour conseiller les territoires sur l'intégration des aspects architecturaux, urbains et paysagers dans le diagnostic des quartiers. Cette proposition s'inscrit dans l'ensemble des mesures de la stratégie, qui ont pour objectif de développer l'intervention architecturale, tout en prenant en compte l'héritage architectural des XX^e et XXI^e siècles, patrimoine récent qui a d'ailleurs été reconnu dans la loi, par la création d'un label « patrimoine de moins de cent ans ».

Si l'on veut que l'architecture puisse continuer à déployer dans l'espace quotidien son inventivité, alors il faut rapprocher les univers professionnels de l'architecture, de la construction et du cadre de vie. La réussite culturelle, scientifique, technique et le rayonnement de l'architecture repose de fait sur le trépied enseignement-recherche-métier, et les écoles d'architecture en sont l'épicentre. C'est aux écoles, qui sont au cœur des responsabilités de mon ministère, que j'ai souhaité consacrer ce troisième axe de la stratégie nationale pour l'architecture.

Parmi les mesures avancées, nous créerons un statut d'enseignant-chercheur, que j'ai déjà évoqué. Il préservera le double ancrage académique et professionnel du corps enseignant et enrichira les missions des enseignants, en valorisant leur implication en matière de formation et de recherche.

Nous créerons aussi des chaires partenariales de recherche, en lien avec les acteurs professionnels et économiques pour donner plus de visibilité aux établissements. Votre école, cher François Brouat, pourra par exemple mettre en valeur le travail de ses équipes en matière de réhabilitation du patrimoine du XX^e siècle.

Nous lancerons également une évaluation nationale du dispositif de l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Sept ans après qu'on a confié aux écoles d'architecture le soin de la délivrer en lien avec l'Ordre des architectes, il nous semble essentiel de savoir comment elle s'articule avec la formation initiale, notamment au regard des qualifications et compétences requises pour être reconnu dans l'Union européenne.

Je serai particulièrement attentive à ce que les lieux de mise en situation professionnelle soient élargis, car mon souci est de permettre aux jeunes architectes de pouvoir entrer plus facilement, et sur des modèles diversifiés, dans la vie active.

C'est le même esprit qui présidait aux Assises de la Jeune Création, que j'ai engagées en mars dernier. Leurs conclusions se déclinent aussi dans l'architecture, puisque je souhaite que soient créés des chantiers-démonstrateurs, des incubateurs, des « fablab » ou des espaces de travail en commun « coworking » dans les écoles d'architecture. Certaines ont d'ailleurs répondu au premier appel à projets, dont les lauréats ont été sélectionnés la semaine dernière. En la matière, comme en d'autres, je veux avancer vite. L'ensemble des propositions a donc vocation à la fois à accompagner les jeunes professionnels dans les débuts de leur carrière, à faire profiter l'ensemble des entreprises de construction et d'aménagement des innovations en matière d'architecture, et à ancrer la recherche dans les exigences et les défis du quotidien.

Ce quotidien, cet espace vécu, les Français souhaitent précisément qu'il s'améliore et se transforme, quel que soit le territoire où ils vivent. Qu'il s'agisse de leur maison, de leur quartier ou du lotissement qu'ils habitent, vous êtes parfois les seuls en mesure de leur apporter des réponses. Ma responsabilité est donc de les inciter à faire appel à vous. C'est mon quatrième objectif. Les dispositions les plus ambitieuses, vous les connaissez : nous les avons inscrites dans la loi, avec le concours de Patrick Bloche. C'est l'intervention de l'architecte pour les permis d'aménagement des lotissements. C'est l'abaissement du seuil de recours obligatoire à un architecte à 150 m². La première est indispensable pour faire évoluer un modèle d'aménagement qui dénature chaque année davantage les paysages de notre pays. La seconde l'est tout autant si l'on veut que chacun profite, dans son environnement privé, des opportunités nouvelles dont sont porteuses les solutions architecturales. Je pense en particulier à l'isolation thermique, aux bâtiments à basse consommation, et à tout ce qui concerne la transition écologique. Et vous apporterez toujours au cadre de vie une dimension esthétique qui le transformera tout autant qu'il lui donnera un

sens et une fierté nouvelle. L'impératif de la transition écologique, c'est enfin ce qui motive notre volonté de réaffirmer les missions des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, qui contribuent de façon majeure à rendre l'architecture accessible à tous.

Rendre l'architecture accessible à tous : c'est là encore, sur le plan économique, cette fois, le travail que nous avons à mener. C'est mon cinquième objectif. Car les Français hésitent encore, trop souvent, à faire appel à vous. Certains croient, la plupart du temps par ignorance, que l'intervention d'un architecte viendra faire gonfler le prix d'un chantier, sans pour autant donner davantage de valeur à l'édifice qu'ils rénovent ou construisent. Il nous faut prouver le contraire, montrer qu'à côté de l'amélioration évidente de leur cadre de vie, ils tireront aussi un bénéfice de votre intervention. C'est pourquoi nous lancerons une mission d'étude sur la valeur économique de l'architecture.

Oui, nous mesurerons le bénéfice qu'elle apporte à chacun. Et nous verrons que ce bénéfice vaut pour l'ensemble de la société. Votre travail jouera un rôle essentiel dans le modèle de croissance durable que nous sommes en train d'inventer pour les années à venir. Nous travaillerons donc avec le Conseil de l'ordre pour imaginer la profession de demain.

Mais notre responsabilité est d'agir aussi pour que les architectes puissent vivre de leur métier dès aujourd'hui. Je pense là, en particulier, aux jeunes architectes qui rencontrent de vraies difficultés les premières années de leur carrière. En la matière, la commande publique doit jouer son rôle d'exemplarité. C'est pourquoi je souhaite que l'accès des jeunes agences à la commande soit facilité. Parce qu'il s'agit d'une responsabilité collective, nous avons voulu encourager davantage la solidarité intergénérationnelle et le parrainage, dans la suite des Assises de la Jeune Création.

Nous travaillerons enfin à renforcer la présence des jeunes architectes dans les concours et les prix internationaux, en lien avec l'Institut français. De manière symbolique, l'appel à projet pour le choix du commissaire du pavillon français de la prochaine Biennale de Venise encourage la candidature d'une équipe incluant un architecte de moins de 40 ans. Tout cela contribue à mieux faire connaître les talents français sur l'ensemble du territoire national et à travers le monde et à en valoriser tout le potentiel économique.

Si l'on veut, enfin, permettre à chacun de voir de quoi l'architecte est capable, pour transformer le quotidien, sur le plan du cadre de vie comme sur le plan esthétique, il faut lui donner la possibilité d'expérimenter. Je sais que je n'ai pas besoin de vous convaincre sur le sujet. Offrir cette possibilité à des créateurs, pour que tous les Français en profitent à leur tour, c'est la première responsabilité que je me suis donnée comme Ministre de la Culture et de la Communication, et c'est mon sixième objectif. Parmi les mesures essentielles, il s'agira bien entendu d'expérimenter le fameux « permis de faire », que nous avons inscrit dans la loi, avec le concours de Patrick Bloche.

La Stratégie nationale pour l'architecture, vous l'aurez compris, contribuera donc très concrètement à promouvoir et à transformer l'architecture du quotidien, comme à améliorer le quotidien des architectes. Cette présentation est une première étape. La Stratégie n'est pas derrière nous : elle est devant nous. Elle se déploiera progressivement, selon la nature des dispositions que nous avons

prises, avec l'adoption de la loi, le lancement des chantiers réglementaires, des appels à projets et à manifestations d'intérêt, des actions incitatives et de valorisation.

Parce qu'un chantier d'une telle envergure n'a de sens que s'il est attentivement suivi par tous ceux qui y ont contribué, nous ferons dès l'an prochain, à l'occasion du premier rendez-vous national de l'architecture, un point sur les avancées des actions et chantiers de la Stratégie et nous actualiserons les engagements.

Les services de mon ministère, et en particulier les services déconcentrés, seront pleinement mobilisés pour déployer la stratégie sur le terrain. Soyez-en assurés. Les opérateurs du ministère de la culture, à commencer par l'OPPIC, y seront associés, car je souhaite que pour sa mise en œuvre, l'Etat soit à l'avant-garde, et qu'il soit exemplaire. J'y veillerai.

Pour autant, ma conviction est que sa mise en œuvre ne réussira pas sans vous. Nous la poursuivrons donc avec vous, avec tous ceux qui ont déjà contribué à la concevoir, dans les groupes de travail. Nous la poursuivrons avec tous ceux qui veulent se joindre à cette dynamique. Je pense par exemple à l'Atelier International du Grand Paris, terrain d'expérimentation par excellence pour le devenir de la Région capitale. Je pense aussi à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine qui, je le souhaite, sera un partenaire majeur de la Stratégie pour l'architecture dans ses différentes axes. Elle contribuera ainsi, pour les Français comme pour le monde entier, à diffuser et à valoriser de façon effective la création architecturale française.

Parce que l'architecture n'appartient pas qu'aux architectes, nous poursuivrons aussi la mise en œuvre de la Stratégie avec tous ceux qui sont directement concernés par ces chantiers : les élus, la société civile, les acteurs privés, les professionnels de la conception du cadre de vie. Pour que les solutions inventées par l'architecture puissent se déployer, sa reconnaissance doit être partagée par le plus grand nombre.

Les établissements d'enseignement de l'architecture, dans toutes leurs composantes, administratives, pédagogiques et scientifiques, ainsi que les étudiants des écoles, seront, eux aussi associés de près à la mise en œuvre de la stratégie. Parce qu'une partie des mesures les concerne au premier chef, je les ai évoquées, et parce qu'ils ont aussi vocation à être des acteurs inventifs et robustes dans leur territoire.

Mes chers amis, Dans l'espace français, l'architecture est déjà partout. Elle fait notre fierté, elle fait notre force, elle est reconnue à l'étranger, grâce à votre talent, grâce à votre travail. Mon souhait le plus profond est de la rendre visible davantage encore. De faire en sorte qu'elle continue de se réinventer et de se redéployer. Qu'elle continue en somme de faire ce qu'elle fait de mieux : non pas seulement transformer le quotidien – et c'est déjà beaucoup –, non pas seulement l'embellir – et c'est déjà essentiel –, mais donner du sens à l'espace quotidien dans lequel nous vivons. Cette Stratégie nationale pour l'architecture, j'ai l'immodestie de le croire, y contribuera.

Je vous remercie.